

## Conseil Municipal Réunion du 22 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Machecoul-Saint-Même, légalement convoqué le quinze mai deux mille vingt-cinq, s'est réuni salle de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Jean BARREAU, Adjoint.

Étaient présents : M. Jean BARREAU, Mme Laurence FLEURY, M. Yannick LE BLEIS, M. Yves BATARD, Mme Marie-Noëlle PEYREGA, M. Yves MAUBOUSSIN, Mme Françoise BRISSON, Mme Sylvie PLATEL, Mme Katia GILET, M. Gaston LE ROY, M. Daniel JACOT, Mme Nathalie DEJOUR, M. Bruno EZEQUEL, Mme Joëlle THABARD, M. Maximilien LEDUC, Mme Claudia SEJOURNE, M. Michel KINN, M. Christophe FLEURY, M. Michel BORDONADO, Mme Armelle GUENOLE formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme Laura GLASS (pouvoir à M. Yannick LE BLEIS), Mme Elisabeth MORICE (pouvoir à Mme Françoise BRISSON), Mme Valérie TRICHET (pouvoir à M. Yves BATARD), Mme Mélanie PELLERIN (pouvoir à M. Jean BARREAU), Mme Aurélie TREMAN (pouvoir à Mme Laurence FLEURY), Mme Corinne GENTÉ (pouvoir à Mme Katia GILET), Mme Marie MICHAUD (pouvoir à Mme Marie-Noëlle PEYREGA).

Excusés : M. Laurent ROBIN, M. Fredy NORMAND, M. Antoine MICHAUD, Mme Patricia GUICHARD, M. Eric TONDAT, Mme Véronique MULLET.

M. Maximilien LEDUC a été élu secrétaire de séance.

Présents : 20 Votants : 27

-----

### **OBJET : Plan Local d'Urbanisme - Zonage d'assainissement pluvial - lancement de l'enquête publique**

Dans le cadre de la procédure de révision du PLU, un travail de mise à jour du zonage d'assainissement pluvial a été engagé. Ce zonage permettra de définir un cadre réglementaire à la gestion de ces eaux, en tenant compte des risques d'inondation, de la qualité de l'eau et de préservation de la ressource en eau.

Cet outil permettra également d'intégrer la problématique des eaux pluviales dans l'aménagement du territoire. Le zonage pluvial peut imposer des prescriptions aux aménageurs pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales ou limiter les débits de ruissellement. Après l'enquête publique, cet outil délimitera :

- Des zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement,
- Des zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et le traitement des eaux pluviales et de ruissellement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-10,

VU la loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'établir un zonage d'assainissement pluvial pour assurer une compatibilité avec les objectifs d'urbanisation du futur PLU et définir ainsi une politique de gestion des eaux pluviales,

CONSIDÉRANT que ce projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales, après validation par le conseil municipal doit être soumis à enquête publique, conformément à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les pièces du dossier relatives au zonage d'assainissement pluvial à soumettre à l'enquête publique,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ◆ ARRÊTE le projet de zonage d'assainissement pluvial tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- ◆ DONNE un avis favorable sur ce projet de zonage d'assainissement pluvial tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- ◆ SOUMET le projet de zonage d'assainissement pluvial à enquête publique,
- ◆ AUTORISE M. Le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous documents relatifs à ce dossier.

ANNEXE 4 :

- Rapport du zonage d'assainissement pluvial

Le Maire,  
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

044-200056455-20250526-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 26-05-2025

Publication le : 27-05-2025

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Robin', is written over a circular blue official stamp of the Municipality of Nantes.

Laurent ROBIN,  
Le Maire